PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 1er octobre 2025, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire André Rioux, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Martin Thibeault # 1	M. Gaétan Boutin # 2
M. Mathieu Breton # 3	M. Jocelyn Lantagne # 4
Mme Johanne Sabourin # 5, Absente	M. Yvon Lantagne # 6

Mme Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 30

2025-10-134 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2025
4. Correspondance et informations
   a- Lettre d'appui à la miellerie
5. Renouvellement de l'entente avec la municipalité de La Corne
6. Adoption du règlement 2025-280 concernant le colportage
7. Changement de date du conseil du mois de novembre
8. Soumission achat de souffleuse
9. Soumission brise-glaces toiture patinoire
10. Vente pour non-paiement de taxes
11. Changement de travaux PPA-CE
12. Reddition de compte PPA-CE
13. Dossier chien
14. Demande de détruire des documents
15. Soumission réparation chemin des Riverains
16. Dépôt du rapport budgétaire du mois de septembre 2025
17. Adoption des dépenses
18. Varia : Achat pneus camionnette
19. Période de questions du public
20. Levée

Adoptée

2025-10-135 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025.

Adoptée

CORRESPONDANCE :

2025-10-136 LETTRE D'APPUI À LA MIELLERIE

La Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery tient à exprimer son appui ferme à la Miellerie la Grande Ourse dans sa démarche de relance et de refinancement.

Cette entreprise apicole occupe une place essentielle dans l'écosystème touristique et agroalimentaire régional. Elle contribue à la mise en valeur des produits du terroir, au rayonnement de notre municipalité et à l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue dans son ensemble. Grâce à ses installations de qualité et à son accueil chaleureux, elle offre aux visiteurs une expérience éducative et immersive unique, accessible à des clientèles de tous âges.

La Miellerie la Grande Ourse est également un vecteur de retombées économiques et sociales significatives pour notre communauté : elle stimule l'achat local, diversifie l'offre touristique et participe activement à l'identité collective de notre région.

La Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery reconnaît que la poursuite des activités de la Miellerie la Grande Ourse est essentielle non seulement pour la vitalité de notre localité, mais aussi pour la consolidation du secteur agroalimentaire et touristique régional. Sa relance représente donc une priorité et un investissement porteur pour l'avenir.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu par les membres du conseil présent de donner leur appui à la Miellerie la Grande Ourse. Prendre note que monsieur le conseiller Mathieu Breton s'est abstenu de voter.

Adoptée

2025-10-137 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE MUNICIPALITÉ DE LA CORNE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et unanimement résolu par les membres du conseil présents de reconduire l'entente avec la Municipalité de La Corne pour le nivelage et le déneigement d'une section de 0,6 km du chemin du Lithium pour un montant de 3 600 $ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière madame Martine Lachaine à signer l'entente.

Adoptée

2025-10-138 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-280 CONCERNANT LE COLPORTAGE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'adopter le règlement #2025-280 concernant le colportage. Le règlement sera disponible au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

Adopté

2025-10-139 **CHANGEMENT DE DATE DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE NOVEMBRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de modifier la date de la séance du mois de novembre au lieu d'être le 17 novembre la séance sera le 24 novembre 2025.

Adopté

2025-10-140 **SOUMISSION ACHAT SOUFFLEUSE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'acheter une souffleuse pour la patinoire chez Location Lauzon au coût de 2 699 $ avant taxes.

Adopté

2025-10-141 **SOUMISSION BRISES — GLACES TOITURE PATINOIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'attendre avant de prendre une décision pour l'achat de brise-glace supplémentaire. La toiture en a déjà de plus nous voulons avoir les normes exigées, l'avis d'un expert avant de prendre une décision.

Adopté

2025-10-142 **VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, que la directrice générale, Martine Lachaine, signifie par poste recommandé ou tout autre moyen disponible dû à la grève de la poste les citoyens dont les comptes de taxes accusent un retard d'un an dans le cadre du processus de vente d'immeuble pour non-paiement des taxes.

Adoptée

2025-10-143 **DEMANDE DE MODIFICATION POUR LE PPA-CE 2025**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de faire une demande de modification au programme d'aide à la voirie locale-volet PPA-CE YTD24299-88040 (8)-20250415— 020 au départ la demande était pour les chemins des Riverains, de l'Hydro, de la Colline et des Prés, mais ayant des urgences qui sont survenues sur d'autres chemins nous avons priorisé d'autres secteurs. Nous voudrions faire la modification en incluant des travaux de changement de ponceau sur la Route de l'Hydro.

Adoptée

2025-10-144 **RÉSOLUTION POUR REDDITION COMPTE-PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET PPA-CE 2025**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur le conseiller Martin Thibeault, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery approuve les dépenses d'un montant de 19 120$ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

2025-10-145 DOSSIER CHIEN

La Municipalité s'engage à suivre les recommandations formulées par le vétérinaire de la Clinique Pile Poil dans le dossier en lien avec la déclaration d'un chien potentiellement dangereux sur le territoire de la Municipalité.

De plus la Municipalité reconnait qu'elle est tenue d'appliquer le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre p38.002) et confirme son engagement à en assurer le respect sur son territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, que l'officière municipale, madame Stéphanie Gourde applique la Loi et gère le dossier de chien.

Adoptée

2025-10-146 DOCUMENTS À DÉTRUIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter de détruire la liste des documents ci-bas

Opérations bancaires (1-5-D)	Talons de chèque 2018
Réclamation aux assurances 106-105	Réclamation aux assurances (888*-3— D)
Formulaire d'aide financière (non obtenue)	Fimeau 1.1
Document CCU	31 mars 2021

Formulaire de demande d'autorisation CPTAQ	Document non officiel (pas de date et pas signé)
Communication de la FQM, lettre de la corporation de développement socio-économique de St-Marc	Relations extérieure et relations d'affaires (2-0-D) 2018-2019 et 2020
Feuilles de temps des employés	2018-2019-2020-2021-2022
Assurances collectives	2004-2010-2013-2014-2015-2017
Retenue à la source (2-5-D)	2004-2007-2008-2012-2013
T4, Relevé 1	2014-2015-2016-2017
Balance de vérification	2014-2015-2016-2017
Journal de paie	2014-2015-2016-2017
Rapport mensuel de paye	2014-2015-2016-2017
Rapport de vérification T4 et Relevé 1	2017-2018
Déduction à la source	2017-2018
Déclaration RREMQ pour les feuillets fiscaux	2018

Adoptée

2025-10-147 SOUMISSION RÉPARATION CHEMIN DES RIVERAINS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter la soumission d'excavation DGM au coût de 6 985.88 taxes incluses pour de l'asphalte recyclé sur le chemin des Riverains.

Adopté

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2025

2025-10-148 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter les dépenses du mois de septembre 2025 et celles prévisibles d'octobre 2025, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois d'août pour un total de 55 597.23 $
Versement par chèque C2500128 à C2500137
Paiement en ligne sécurisée L2500073 à L2500083
Paiement par transfert électronique P2500154 à P25000163

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard d'octobre 2025
Salaires payés en septembre 2025 pour un total de 27 896.50 $
D2500277 à D2500313

Adoptée

VARIA :

2025-10-149 SOUMISSION ACHAT PNEUS CAMIONNETTE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'acheter deux pneus pour la camionnette chez pneus GBM au coût de 651.58 $ avant taxes pour les 2 pneus.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-10-150 LEVÉE

À 19h42 il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Matin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

Adopté

La directrice générale, madame Martine Lachaine dissout le conseil.





André Rioux,Maire

Martine Lachaine, directrice générale
et greffière trésorière

Je, André Rioux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.